

INTRODUCTION¹

Par Sylvie SCHMITT

*Maître de conférences HDR
CDPC Jean-Claude Escarras UMC-CNRS 7318 DICE
Université de Toulon*

Depuis le début du XXI^e siècle, nous avons subi plusieurs formes de crises. Certaines sont déjà connues, répétant des épisodes du passé, par exemple la crise financière de 2008 qui s'apparente par sa nature au krach boursier de 1929. La crise née de la guerre en Ukraine évoque l'impérialisme stalinien ; celle qui a surgi après le pogrom du 7 octobre 2023 en Israël renvoie aux périodes immondes de l'histoire musulmane et de l'histoire européenne, du Moyen Âge au XX^e siècle. La crise sanitaire de 2020-2021, elle, semble surgir d'un passé lointain et presque oublié, l'époque médiévale des grandes épidémies ou, plus près, la grippe espagnole de 1919.

Enfin, il existe une crise dont on sent les premiers soubresauts et avec laquelle nous n'avons guère de comparaison possible tant elle s'avère véritablement nouvelle. C'est le réchauffement climatique.

À croire que ce jeune siècle, de vingt-cinq ans à peine, se définit uniquement en termes de crises avec, entre deux moments dramatiques, quelques courtes périodes d'accalmie. Sans parler d'une « crise permanente », dans la mesure où tous ces événements sont différents les uns des autres, on peut au minimum évoquer une époque difficile.

Comment l'État réagit-il dans un contexte aussi négatif ? Qu'il réussisse à garder le cap sans sombrer avec le pays, c'est en soi un résultat réjouissant mais est-il condamné à lutter jusqu'à la prochaine catastrophe ? La succession de crises, qui caractérise notre époque, met constamment l'État sous pression, au risque d'en fragiliser les fondements ou, tout au contraire, avec la possibilité de le renforcer. À vrai dire, nul ne sait comment l'État français va évoluer dans un contexte aussi instable. Tout est envisageable : l'acquisition d'expériences nouvelles de gouver-

¹ L'ensemble des études ci-après sur « l'État et la crise » se rattache au projet Crishis du pôle thématique de recherche Esméd (Échanges et sociétés méditerranéennes) de l'Université de Toulon. Nous remercions la direction du pôle Esméd d'avoir rendu ainsi possible l'organisation du colloque en 2021 et la publication du dossier aujourd'hui.

nement, la limitation des droits et des libertés, l'effacement progressif vers un État minimal...

Les nombreuses questions que posent les crises du XXI^e siècle nous obligent à réfléchir sur la façon dont un État peut réagir lorsqu'il est confronté à de tels défis pour les institutions et les citoyens. Ce dossier de *Politeia* sur « l'État et la crise » a pour ambition d'étudier le phénomène et la façon dont le droit gère les différentes formes de crises, anciennes comme actuelles. Les auteurs nous décrivent ainsi le droit de crise adopté par l'État, que ce droit soit général ou relatif à une crise déterminée.

Dans la première partie, consacrée à « l'État en crise », Laurent REVERSO constate que la crise et la politique vont souvent de pair. François SAINT-BONNET s'interroge sur le caractère exceptionnel des états d'urgence, tandis que Stéphane CAPORAL-GRECO demande ce que signifie « décider » en temps de crise. Quant à Hélène HURPY, elle rappelle la nécessité de protéger les droits et libertés fondamentaux pendant cette période.

La seconde partie, portant sur « l'État face à différents types de crises », s'ouvre sur la crise urbanistique, étudiée par Véronique FUMAROLI. Karine ROUDIER se penche sur celle du terrorisme. Roberto LOUVIN et Sylvie SCHMITT, en binôme, réfléchissent à la crise climatique en Italie et en France. Céline MAILLAFET conclut par un article sur le rôle des juges en matière de crise.

Les articles publiés ci-après ont été écrits dans le cadre d'un colloque organisé à Toulon le 29 octobre 2021, alors que nous étions à la fin de la crise du Covid. Bien qu'elle fût omniprésente dans nos esprits, alimentant un climat anxieux, il fut décidé qu'aucun des auteurs ne traiterait de la crise du Covid. Il y avait suffisamment de situations critiques autour de nous pour illustrer nos propos sans recourir à l'actualité.

C'est toujours le cas, quatre ans plus tard.